FRANCE ENFANCE PROTÉGÉE

ONPE
Observatoire national de la protection de l'enfance

DISPOSITIF

Pratiques observées et analysées

# Services d'accueil de jour et de soutien à la parentalité du Breuil et de la Courneuve


## RÉSUMÉ

### Le projet et ses objectifs

Dispositifs de prévention, ces services d'accueil de jour interviennent sur adhésion des parents. Ils visent à prévenir les troubles du développement chez le jeune enfant, en soutenant la fonction parentale lorsqu'il existe des risques de danger liés à l'accordage parents-enfant, à la socialisation de l'enfant ou à un dysfonctionnement familial.

### Cadre et modalités d'intervention

L'équipe pluridisciplinaire de chaque service accueille les familles, généralement une demi-journée par semaine, autour d'activités collectives ou individuelles (ex. : café des parents, temps festifs, ateliers) et d'entretiens. Dans une logique de co-construction et de prévention des risques liés à la désocialisation et à l'isolement des familles, l'action des services favorise aussi le développement de son réseau, en lien avec des partenaires extérieurs. Leur proximité avec les familles est favorisée par plusieurs lieux d'implantation et une amplitude d'ouverture large (y compris le samedi matin).



**DATE DE PUBLICATION**
Juin 2012


**LOCALISATION**
Seine-Saint-Denis (93)

**PUBLIC CIBLE**
0-6 ans, parents

**TYPE D'INTERVENTION**
Accueil de jour, dispositif de prévention

**THÉMATIQUE SPÉCIFIQUE**
Étayage parental

**SITE INTERNET DU DISPOSITIF**

# PRÉSENTATION DE L'ACTION

## INTITULÉ, ANCIENNETÉ ET LIEU D'IMPLANTATION

Le service d'accueil de jour (SAJ) et de soutien à la fonction parentale est un projet élaboré en 2000 sur la commune de Bondy (Seine-Saint-Denis). Le premier service, le SAJ du Breuil, s'est ouvert en janvier 2001 à Bondy, le second en septembre 2008 à La Courneuve.

## SERVICE GÉRANT L'ACTION

Les SAJ sont des structures départementales du service de l'aide sociale à l'enfance de Seine-Saint-Denis (93).

## PERSONNES À CONTACTER

Mme BRUNON Roselyne, responsable du SAJ
139/147 av. Paul Vaillant Couturier, 93120 La Courneuve
Tél. : 01 48 35 53 70
rbrunon@cg93.fr

Monsieur KRITCHMAR Georges, responsable du SAJ
67, bis rue du Breuil, 93140 Bondy
Tél. : 01 48 49 53 18
e-mail : gkritchmar@cg93.fr

## ÉCHELLE DE L'ACTION (GÉOGRAPHIQUE, NOMBRE D'USAGERS CONCERNÉS)

Les services accueillent des familles vivant sur le département de la Seine-Saint-Denis avec une influence sur les demandes de la proximité géographique.

Le projet permet l'accueil de 35 familles dans chaque service.

## CADRE JURIDIQUE

Issu d'une réflexion pluri-institutionnelle, ce dispositif a été placé sous la responsabilité du bureau Prévention de l'ASE.

## FINANCEMENT

ASE, enveloppe globale au titre de la prévention.

# ÉLABORATION DU PROJET

## CRITÈRES AYANT MOTIVÉ LE PROJET

Un premier critère était la volonté affirmée de l'ASE d'orienter davantage l'intervention vers la prévention. Le second réside dans la prise en considération des carences d'accueil au sein du département.

L'émergence du projet s'appuie sur l'analyse de deux types de réponses à l'œuvre dans le dispositif de protection de l'enfance :

- du côté du placement, selon les acteurs locaux, un travail s'articulant avec les parents autour du placement et insuffisamment sur ce qui a provoqué la séparation ;
- du côté de l'AEMO, toujours selon les acteurs locaux, une insuffisance de soutien pour les situations dites à risque.

La nécessité de pallier les limites des dispositifs existants en s'inscrivant sur un terrain situé entre AEMO renforcée et placement engage la réflexion vers une recherche d'alternative. Les pratiques étant jusqu'alors centrées sur l'entretien individuel, ne proposant que peu d'actes éducatifs concrets.

Les questions d'isolement et de précarité étaient également soulevées.

Enfin, articuler davantage protection et prévention dans le champ de la protection de l'enfance.

## PERSONNE(S) À L'INITIATIVE DU PROJET

En 1999, à la suite de la fermeture d'un jardin d'enfants à Bondy, un groupe de travail (professionnels de l'ASE, inter-secteur de pédopsychiatrie, Éducation nationale, PMI et jardin d'enfants) se met en place à l'initiative du directeur de l'Enfance et de la Famille et ce pendant 8 mois. L'axe de réflexion qui fait consensus est relatif à la nécessité de travailler autrement la question de la protection de l'enfant en mettant le parent au centre du dispositif, tout en veillant à l'intérêt de l'enfant.

## RÉFÉRENCES À UN PROJET DU MÊME TYPE

Aucune. L'expérience du Gard pour penser l'accueil de jour à partir du placement était présente, mais finalement le projet s'est orienté vers la prévention, en amont et en aval du placement.

## RÉFÉRENCES THÉORIQUES

Plusieurs principes et philosophies orientent le travail de l'équipe : développer une intervention à l'attention des parents, inscrire l'intervention sur la durée, engager une action pluriprofessionnelle, développer une intervention à partir de supports d'activités, assouplir les conditions d'accès et d'exigence, intervenir dans l'optique d'éviter les placements et de maintenir les liens parents/enfants.

Sans exclure l'importance d'une référence habituelle inspirée de la psychopathologie du développement de l'individu et de ses relations, il s'agit de la compléter en intégrant une dimension contextuelle par une prise en compte des systèmes sociaux, institutionnels et familiaux dans lesquels les personnes sont immergées. Le projet s'ancre sur la volonté de développer un travail de soutien, d'accompagnement et

de dynamisation des familles en s'appuyant sur l'analyse stratégique et systémique et sur les théories de la sociologie du changement.

L'approche relationnelle et interactionnelle prenant le pas sur l'abord individuel et symptomatique.

### PUBLIC VISÉ – PUBLIC RÉELLEMENT ACCUEILLI

Le projet s'adresse à des familles avec de jeunes enfants en risque de danger pour lesquelles il s'avère nécessaire d'engager un accompagnement global et plus soutenu.

Lors du projet initial, la structure était destinée à accueillir 35 familles ayant de jeunes enfants âgés de 2 à 6 ans, rencontrant des difficultés sociales, familiales, d'intégration en milieu scolaire. L'évaluation du SAJ du Breuil en 2004 a permis d'ajuster les critères d'admission et tout spécialement ceux concernant la classe d'âge. Ainsi le SAJ de La Courneuve s'adresse à des familles avec enfants de 0 à 6 ans.

Du Breuil a adopté les mêmes critères d'âge en 2011. Les parents et les enfants présentant des troubles graves du comportement ou/et de la personnalité et les situations où la sécurité de l'enfant est compromise nécessite un partenariat avec des dispositifs spécifiques préalables. La principale contre-indication portant sur la capacité des intéressés à intégrer un dispositif collectif.

En 2011 au SAJ du Breuil : accueil de 51 familles, soit 116 enfants (35 en travail préventif, 13 situations à risque pouvant conduire à séparation, 3 retours après placement). Au SAJ de La Courneuve : accueil de 53 familles, soit 96 enfants (32 en travail de prévention, 12 pour des situations en risque, et 9 sur l'axe du retour).

### MOYENS EN PERSONNELS, FINANCIERS, LOCAUX SOLLICITÉS OU ADAPTATION DES MOYENS EXISTANTS

Des locaux abritant une halte-garderie se sont libérés sur la commune de Bondy ce qui a accéléré la mise en place du projet initial. Pour le SAJ de La Courneuve, 500 m² ont été aménagés au cadre d'intervention.

Les équipes sont composées de onze intervenants : un responsable, une secrétaire, une psychologue, deux éducatrices de jeunes enfants, deux éducateurs spécialisés, une assistante sociale, une conseillère en économie sociale et familiale, deux animateurs socioculturels, pour le SAJ du Breuil et d'un seul animateur et d'une puéricultrice pour le SAJ de La Courneuve, en regard de la modification de l'âge d'admission des 0-6ans à l'ouverture de ce dernier.

### OBJECTIFS DU PROJET

Le service intervient à trois niveaux de prévention :

- L'accueil au titre d'une prévention précoce des troubles de développement de l'enfant par un soutien à la fonction parentale, face à des difficultés d'accordage dans les relations parents-enfants ou de socialisation de l'enfant dans son environnement.
- L'accueil pour contenir un risque, en regard de dysfonctionnements familiaux repérés par les professionnels, pouvant déboucher sur une mise en danger d'un membre de la famille ou de la maltraitance.
- L'accueil pour soutenir le retour en famille d'un enfant (ou d'une fratrie) ayant bénéficié d'un placement et pour lequel un projet de remise est décidé.

### DATE DE DÉBUT DE PROJET

Une éducatrice de l'ASE, participant au groupe de réflexion, est officiellement mandatée pour développer le projet et prendre la direction du service expérimental. Le pilotage du projet débute avec sa nomination en qualité de responsable du SAJ du Breuil en février 2000.

### DATE DE DÉMARRAGE DE L'ACTION

Janvier 2001 : accueil des premières familles.

## GRANDES ÉTAPES D'ÉVOLUTION CHRONOLOGIQUE

**1999**

Mise en place du groupe de réflexion sur le projet (8 mois)

**Mai 2000**

Début de recrutement et constitution progressive de l'équipe. Poursuite du travail autour de la mise en place concrète du projet.

**Octobre 2000**

Travail autour de la construction du contenu du projet et du programme, des attitudes professionnelles, des questions éthiques

**Janvier 2001**

Ouverture au public du SAJ du Breuil à Bondy.

**Mai 2001**

La capacité d'accueil est atteinte, soit 35 familles.

**2006**

Travail sur le projet de la création d'un deuxième SAJ.

**Mars 2008**

Recrutement de la responsable en charge de la mise en œuvre du projet et du recrutement, de la supervision, de l'aménagement des locaux, ainsi que de la communication envers les partenaires.

**Septembre 2008**

Arrivée effective de tous les professionnels et ouverture du SAJ de La Courneuve.

**2010**

Programmation budgétaire en vue de l'ouverture d'un troisième SAJ.

**2011**

Harmonisation pour les deux dispositifs autour de la classe d'âge à l'admission 0-6ans.

**2012**

Expérimentation de la mise en œuvre de modalités d'accueil jour nuit hors mandat, d'un mode de garde à domicile pour familles aux horaires « atypiques » et d'un dispositif de tiers payant pour le financement d'assistantes maternelles.

# DESCRIPTION DE L'ACTION À CE JOUR

## DESCRIPTION DE L'ACTION EFFECTIVE

Le projet éducatif dans l'accompagnement des familles s'articule autour de 3 axes :

- L'accueil, en tant que dispositif privilégiant la transversalité des approches professionnelles, fait de chaque membre de l'équipe, par-delà sa spécificité, un observateur pris dans une fonction commune d'accueillant, sortant d'une logique additionnelle des compétences respectives au profit d'une réelle complémentarité qui s'augmente à s'ajuster aux autres. L'accueil pouvant être collectif ou plus individualisé au gré des enjeux et demandes qui se font jour.
- L'observation et l'écoute, plus qu'une technique il s'agit de postures professionnelles propres à alimenter un dialogue et un échange à partir desquels des priorités, des besoins, des attentes . se définissent dans un rapport de co-construction avec les familles qui orientent les logiques de travail.
- L'accompagnement se décline bien au-delà d'une remise en lien avec les dispositifs de droit commun pour ces familles souvent isolées. Il vise, après avoir mobilisé les ressources personnelles des familles, à créer les conditions pour que puisse être retissé du lien social, ce qui suppose la réassurance des personnes tant sur leur valeur propre que sur leur image fortement dévaluée comme parent.

Pour marquer les différents temps de l'accueil, il a été distingué trois grands temps représentatifs des principales étapes du cheminement d'une famille dans les SAJ.

### 1. Le temps Un... de l'installation

Il correspond à l'entrée dans le dispositif, il constitue un moment spécifique de l'accueil durant lequel la famille trouve ses marques auprès des professionnels et avec les autres familles. Temps de l'affiliation, où les temps partagés sont mis à profit non pas pour fabriquer du projet, mais le plus souvent pour se poser, faire connaissance, établir la confiance.

### 2. Le temps Deux... de la co-construction

Accueillis en général sur des temps de demi-journée, les familles bénéficient à leur demande, de moment d'accompagnement psycho-social et éducatif, pouvant prendre la forme d'entretiens individuels plus ou moins formels. Il peut aussi s'agir de soutenir une démarche à l'extérieur pour une famille, démarche qu'il convient d'étayer par un « faire avec » en évitant le faire « à la place de ». Des entretiens avec la psychologue peuvent être proposés ou demandés par les parents et/ou les enfants.

Il est aussi un moment où seront proposés des activités individuelles, en famille ou plus collectives à l'interne ou à l'extérieur du SAJ.

Par-delà ces grandes généralités, c'est à l'évidence sur ce temps spécifique que se co-construit avec les familles un cheminement autour des difficultés repérées tout en mettant en avant les compétences observées tant des parents que des enfants.

Ce temps constitue donc « le cœur du métier » dans lequel se déploie la fonction « d'accueillant ». Il est par excellence le temps pour les familles où se trouvent mises en exergue les ressources des personnes, et mobilisé tout ce qui participe à la restauration de l'estime de soi.

Il est le temps de la requalification parentale, celui du retour sur les histoires de vie et des liens secrets qui aliènent parfois des familles sur plusieurs générations à des loyautés et dettes insues, un temps mais aussi un espace dans lequel peut se déposer souvent pour la première fois une parole sur les traumatismes familiaux, les exils  C'est par ces détours et retours, qui prennent du temps, que peuvent s'initier les transformations attendues.

**3. Le temps Trois… du départ**

Temps dans lequel s'inscrit le départ du SAJ, il est un « temps des familles » et un « temps pour les professionnels » bien particulier qui appelle quelques constats et réflexions.

Au nombre des constats, il y en a deux qui apparaissent comme importants tant par leur récurrence que leur implication, à savoir comment on prépare et comment « on s'en sort » d'un SAJ ?

Le premier constat porte, sur le rapport au temps des familles, qui pour nombre d'entre elles s'avèrent très isolées, quand ce n'est pas désaffiliées, à leur arrivée. Or, l'inscription sociale est un marqueur puissant de temporalité et de repérage. La majorité des familles accueillies sont soit non insérées, désinsérées, ou dans des statuts sociaux précaires, en sorte que par-delà les problématiques qui sont les leurs et qui peuvent avoir un impact sur leur rapport au temps, les mécanismes de désocialisation auxquels sont soumises les populations avec lesquelles nous collaborons affectent de manière prééminente cette gestion du temps.

Le second constat tient aux histoires de vie des personnes, marquées par de multiples traumas. Le côté « insécure » observé pour nombre d'enfants que nous accueillons, se trouve posé pour la génération des parents. Le lien « abandonnique » qui souvent préside aux relations établies avec ces familles et donc caractérisé par une réelle difficulté à se séparer. C'est souvent par une rupture du lien que les séparations s'opèrent à défaut de pouvoir s'élaborer.

Sortir du SAJ, lorsqu'on y a été accueilli plusieurs mois, voire plusieurs années n'est donc pas chose facile, ni pour les parents, ni pour les professionnels et c'est peut-être du côté des enfants qu'il nous faut chercher les appuis. Néanmoins, l'intégration sociale par la reprise d'une activité professionnelle constitue à l'expérience un mode de sortie utilisé par certaines familles, qui offre, lorsque l'emploi n'est pas trop précaire, une bonne transition.

Créer de solides partenariats pour soutenir les familles, plus qu'une remise en lien avec les dispositifs de droit commun, vise à la création de liens sociaux à l'extérieur du SAJ, ces derniers apparaissant comme des facteurs favorisant la séparation et plus généralement l'autonomie des personnes.

Ainsi, la sortie se doit d'être pensée tout autant que l'entrée et l'accompagnement dans le dispositif. Ces actions sont complétées par des temps d'échange et de réflexion autour de questions ayant trait à différents domaines de la vie des familles.

En outre sont organisés des « mini-séjours » une fois par an pour cinq familles, deux fêtes par an où sont également conviées les familles qui ont quitté le SAJ du Breuil l'année précédente.

## PROFESSIONNELS PARTICIPANT À L'ACTION (ET AUTRES SERVICES)

Un responsable, une secrétaire, une psychologue, deux éducateurs spécialisés, une assistante sociale, une conseillère en économie sociale et familiale, deux éducateurs de jeunes enfants, deux animateurs, pour le SAJ du Breuil, et d'un seul animateur et une puéricultrice pour le SAJ de La Courneuve. Des étudiants des différents métiers sont accueillis tous les ans dans le cadre de leurs stages de formation.

## IMPLICATION DES PROFESSIONNELS

L'adhésion des intervenants est considérée comme une condition de réussite du projet, le recrutement fait l'objet d'une attention particulière. Le professionnel doit être capable d'établir une relation de reconnaissance mutuelle entre lui et la famille, ce qui suppose un type d'implication spécifique.

Les attitudes professionnelles attendues sont explicitées (pluridisciplinarité, accueil indifférencié par l'ensemble des professionnels, mise en retrait des logiques d'expertise ), de même que le sens des contraintes horaires (jusqu'à 20 heures certains soirs, le samedi matin).

Les équipes sont fixes pour un trimestre, puis tournent en binôme, de manière à ce que chaque intervenant travaille avec l'autre. Il n'y a pas de professionnel référent pour les familles.

## IMPLICATION DE LA HIÉRARCHIE ET AUTRES INSTITUTIONS

Les responsables veillent à ce que la philosophie et les principes de base de l'élaboration du projet trouvent de réelles traductions dans la pratique en lien avec le responsable du bureau Prévention de l'ASE. Ils sont les garants de l'accompagnement des familles et du développement des partenariats.

## TEMPS ET MODALITÉS DE RÉGULATION EN ÉQUIPE

La journée du mardi est réservée au travail en équipe : le matin, réunion clinique pour l'analyse des situations par les professionnels et échanges autour de l'accueil ; l'après-midi, réunion d'organisation et orientations du travail avec le responsable.

Outre ces temps, un cahier de messages et une feuille de suivi par famille permettent à chacun d'être toujours en phase avec l'analyse de la situation familiale.

Un roulement au niveau de l'équipe (matin et après-midi) permet à chaque professionnel de connaître et d'intervenir avec toutes les familles venant au SAJ.

Une fois par mois, l'équipe, sans le responsable, se rend à une réunion de supervision à l'extérieur de la structure.

Trois journées de bilan et d'orientations de travail, réunissant toute l'équipe sont organisées tous les ans au mois de septembre.

Depuis septembre 2009 sur du Breuil, tous les soirs a été institué après la fermeture de l'accueil, un temps de réflexion d'une demi-heure pour « faire retour » sur la journée écoulée.

### MODALITÉS D'ENTRÉE EN CONTACT AVEC LE PUBLIC

Les structures ne sont pas ouvertes sur demande directe, si ce n'est pour des familles sorties antérieurement du dispositif et qui souhaitent à nouveau y entrer. Les autres y accèdent par le biais de réseau de partenaires, après une procédure d'admission simplifiée.

### IMPLICATION DES USAGERS

Le recours au SAJ n'a aucun caractère obligatoire : l'admission se fait à partir de la demande d'un professionnel ; l'obtention *a minima* de l'assentiment de la famille est considérée comme indispensable. Les intervenants essaient de désamorcer le caractère imposé ou contraint que pourrait avoir le recours à cette structure, notamment pour les familles suivies parallèlement dans le cadre d'une AEMO judiciaire. Le projet intègre une première phase d'accueil dont l'objectif est, en réconciliant prévention et protection en protection de l'enfance, d'affilier la famille au dispositif en établissant une collaboration fondée non sur le contrat, qui lie plus qu'il ne libère, mais sur l'acceptation lucide et éclairée d'un accompagnement, face aux difficultés repérées en commun.

Par ailleurs, deux espaces spécifiques de parole sont dédiés aux parents au SAJ du Breuil.

Le premier, sous la forme d'un groupe de parole des parents, animé par le responsable, la psychologue et un membre de l'équipe qui se réunit une fois par mois. S'y trouvent évoquées des thématiques centrées sur des enjeux d'éducation dans leurs dimensions parentales, conjugales et sociétales.

Le second espace, appelé « comité de vie collective » qui se réunit une fois par trimestre, répond lui aux dispositions légales visant à organiser des échanges entre familles et personnels au sein des établissements accueillant du public.

Un espace de parole pour les enfants vient d'être initié à du Breuil à la suite des réflexions entreprises entre les parents et les professionnels au comité de vie collective.

Des espaces analogues mais organisés selon des modalités différentes se sont construits au SAJ de La Courneuve, prenant la forme de « café des parents », rencontres à thèmes .

### AMPLITUDE D'OUVERTURE ET D'ACCUEIL DES USAGERS

Ouverture au public toute l'année : en semaine deux jours de 9 h à 19 h, 2 jours de 9 h à 20 h et le samedi matin. L'amplitude d'ouverture hebdomadaire est de 54 heures, dont 42 réservées à l'accueil collectif des familles. Durant les vacances scolaires les horaires sont modifiés (10 h à 17 h), pour permettre les congés des professionnels.

Les années d'activité démontrent que le temps moyen de présence hebdomadaire est de 5 heures par famille.

### MODALITÉS D'INFORMATION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE DISPOSITIF

Présentation orale, journées portes ouvertes, information par le biais des revues du Conseil général ou lors de réunions de services, plaquette réalisée avec les familles servant de livret d'accueil ainsi qu'un document de présentation des dispositifs, agrémenté de vignettes cliniques à l'adresse des professionnels.

### PLACE DE L'ACTION PAR RAPPORT AU SYSTÈME DANS LEQUEL ELLE S'INSÈRE

Le SAJ est pensé comme un outil inscrit dans une configuration large de l'action sociale. Les professionnels souhaitent s'appuyer sur un réseau de partenaires pour étayer et renforcer le suivi des familles. Les coopérations se conduisent différemment selon le degré d'implication des partenaires dans le suivi engagé. Des synthèses sont mises en place régulièrement pour permettre une analyse partagée des situations. Au-delà de ces temps institués le service s'emploie à rechercher des modalités partenariales diversifiées, adaptées à la singularité des situations.

### RÉAMÉNAGEMENT OU ÉVOLUTION DU PROJET

Les nouvelles modalités d'accueil des enfants rendues possibles par la loi du 5 mars 2007 seront sans doute à l'avenir proposées lorsque le besoin de soulager parents et enfants par des séparations souples et adaptées s'avèreront nécessaires. Le recours à des assistantes familiales « relais » pour des accueils partagés et aux associations de parrainage ou grand-parrainage sont également des pistes de travail en réflexion qui doivent être expérimentés en 2012.

### AUTRE PROJET ACTUEL

Le service de l'ASE a proposé l'engagement du Conseil général pour la création d'un troisième SAJ et souhaitait engager la réflexion sur un projet d'une structure pour les enfants d'âge élémentaire 6-11 ans. Cette orientation se trouve aujourd'hui différée pour raisons budgétaires.

## REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET

(REGARD CRITIQUE, ENTRAVES OU FREINS AU DÉVELOPPEMENT, LIMITES DE L'ACTION…)

Bien que le projet ait été travaillé en inter-partenariat, la mise en place du service a bousculé les pratiques et habitudes de certains professionnels.

La bonne gestion du dispositif demande une rigueur accrue dans le maintien des équilibres entre cadre et souplesse, entre accompagnement en collectif et individuel.

Une difficulté de gestion du service est liée à la disparité des statuts du point de vue des congés.

Le fait que ce dispositif inscrive la mesure d'accompagnement des familles sur la base d'une libre adhésion fondée sur un consentement éclairé des parents et non sur une logique contractuelle continue à interroger certains professionnels.

L'évaluation et la gestion du risque, qui se doit d'être partagé, reste une difficulté mettant à l'épreuve les logiques institutionnelles des services concourant à la protection de l'enfance.

## ÉLÉMENTS RELATIFS À L'ÉVALUATION

L'action a fait l'objet d'une évaluation

Réalisée par Elisabeth JACOB en 2004
Laboratoire de recherche en sciences humaines
24, rue de Nantes, 75019 Paris

Cette structure avait prévu dès le projet de création de service une recherche évaluative.

Rapport final de l'évaluation et conclusion/synthèse à consulter.

En 2010 un comité scientifique de suivi des SAJ était à l'étude. Réunissant des professionnels des deux SAJ existants, des membres de la direction de service et des personnalités extérieures à la collectivité. Il s'agissait de consacrer l'idée que ces dispositifs n'en sont plus au stade expérimental, mais bien des innovations sociales et psycho éducatives dans le champ de la prévention en protection de l'enfance. Mais aussi de mettre en valeur et contribuer activement entre SAJ et avec l'ensemble des partenaires à diffuser, essaimer et transposer les acquis d'une pratique dans les dispositifs de protection de l'enfance. En 2011, bien que cette orientation reste pertinente, la priorité a été donnée à l'élaboration du projet de service.

### MODALITÉS D'ANALYSE DE LA STRUCTURE

Fiche réalisée le 8/11/2005, mise à jour le 5/03/2007, le 20/11/2009 et le 27 juin 2012.

À partir de :

- entretien de trois membres de l'ONED/ONPE avec l'équipe du SAJ ;
- documents fournis : projet de service, bilan 2001-2002-2004, rapport final d'évaluation, note de synthèse de l'évaluation, rapport d'activité SAJ du Breuil 2008, bilan conjoint des SAJ 2009, 2010, 2011.